

**MONTESQUIEU-AVANTÈS**

09200 SAINT-GIRONS



Tél : 05 61 66 30 58 Fax : 05 61 66 97 60

Email : [montesquieu.avantes.mairie@wanadoo.fr](mailto:montesquieu.avantes.mairie@wanadoo.fr)**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	<b>Signature</b>
BONZOM	Laurent	x		
BORDES	Didier	x		
COUZINET	Guillaume	x		
DELORT	Yves	x		
DENIS	Alice	x		
ESTAQUE	Julien			
FERT	Jocelyne	x		
JONIS	Valérie		x	Procuration à Jocelyne Fert
MARTINEZ	Eric	x		
MARTY	Christelle	x		
VERGE	Francis	x		

Secrétaire de séance : Eric Martinez

## Approbation du compte rendu du 5 juin 2020

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations ou des demandes de modification, quant au compte rendu de la séance du 5 juin 2020 qui leur a été adressé par courriel avec la convocation à la présente séance.

En l'absence de remarque, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

## Délibérations

### Elections sénatoriales : élection d'un délégué et de trois suppléants

Les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2020. Il ne s'agit pas d'une élection au suffrage universel, mais via de « grands électeurs ». Pour la commune, il y a un seul électeur, qui doit être élu à bulletin secret (2 tours). Trois suppléants doivent également être élus à bulletin secret.

Le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Yves DELORT, Francis VERGE, Julien ESTAQUE, Guillaume COUZINET.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du délégué et de ses suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. Dans l'un et l'autre cas, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

A l'issue du scrutin, sont désignés :

Déléguée : Jocelyne FERT, par 11 voix.

Premier suppléant : Alice DENIS par 11 voix

Deuxième suppléant : Didier BORDES par 11 voix

Troisième suppléant : Christelle MARTY par 11 voix.

### Attribution de compensation 2020

Commune	Attribution de compensation fonctionnement						AC investissement		
	AC "fiscale" de référence (FPU) CFE, CVAE, IFR, Dotation compensation part salaires,...	Majoration Taxe d'Habitation Vacants (THLV)	Transferts et restitutions 2018 Aide d'accueil des gens du voyage, voirie, poste d'agent local d'insertion	Transferts et restitutions 2019 Culture, Informatique, Sociale, Pétiscolaire, Extrascolaire et Jeunesse	AC Pacte fiscal (neutralisation fiscalité "ménages") suite à la réforme Taxe habitation 2020	AC TOTALE 2020 Fonctionnement	Restitution voirie	Restitution scolaire (Ecole de Massat)	AC 2020 investissement
ALOS	865 €	0 €	6 324 €	860 €	22 044 €	30 093 €	16 286 €		16 286 €
CLERMONT	1 103 €	0 €	2 999 €	860 €	13 978 €	18 940 €	7 722 €		7 722 €
ENCOURTIECH	2 672 €	0 €	2 705 €	626 €	10 005 €	16 008 €	6 967 €		6 967 €
ERP	17 166 €	0 €	7 895 €	860 €	15 196 €	41 117 €	20 333 €		20 333 €
LACOURT	33 259 €	0 €	5 669 €	1 010 €	37 838 €	77 776 €	14 601 €		14 601 €
LESCURE	12 251 €	328 €	13 422 €	-40 258 €	53 962 €	39 705 €	34 566 €		34 566 €
MONTEGUT EN COUSERANS	525 €	0 €	2 459 €	626 €	7 882 €	11 492 €	6 334 €		6 334 €
MONTESQUIEU AVANTES	2 928 €	0 €	10 181 €	1 010 €	30 256 €	44 375 €	26 220 €		26 220 €
RIVERENERT	2 838 €	0 €	6 940 €	860 €	29 557 €	40 195 €	17 873 €		17 873 €

## EXPOSE DES MOTIFS :

Le gel des taux de taxe d'habitation en 2020 ainsi que la modification des règles de lien entre les taux (encadrement du taux de TFNB en fonction du taux de TFB et non plus de TH) résultant des nouvelles dispositions de la loi de finances pour 2020 nécessitent une révision du pacte fiscal communautaire, ce qui implique :

- Le calcul de taux d'imposition « communaux » de référence pour 2020 permettant de stabiliser la pression fiscale sur les « ménages »
- Le calcul de la correction d'attribution de compensation pour 2020 du fait du pacte fiscal.

Le Conseil de Communauté a adopté par délibération du 03 07 2020 les attributions de compensation résultant de ce pacte révisé.

La fixation « libre » des attributions de compensation telle que résultant du 1bis du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts nécessite une délibération de chacun des conseils municipaux validant son attribution de compensation.

En conséquence, il convient que chaque commune approuve la correction de son attribution de compensation.

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts et notamment le 1° bis du V

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées du 03 07 2020

Approuve l'attribution de compensation de la commune de Montesquieu Avantès de 44 375 Euros, correspondant à 14 119 Euros avant pacte fiscal à 30 256 Euros de majoration au titre du pacte fiscal.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

## Délégation du Conseil Municipal au Maire, précisions

Le contrôle de légalité n'a pas accepté la délibération donnant délégation du Conseil Municipal au Maire. Il nous est demandé de préciser les délégations 16 et 17.

*16° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal*

Devant la difficulté à définir la délégation, Madame le Maire propose au Conseil de ne pas tenir compte de cette délégation. Dans la pratique en 2014, elle avait été amenée à défendre la commune en fournissant un mémoire au tribunal administratif. Cela avait fait l'objet d'une délibération spécifique. Et cela pourrait se passer de la même façon si le problème se représentait.

*17° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite fixée par le Conseil Municipal*

Madame le Maire propose de limiter cette délégation aux deux « véhicules » utilisés par l'employé municipal : tracteur et tondeuse autoportée. Après discussion les conseillers se posent des questions sur l'usage du véhicule personnel de l'employé municipal. Elle suggère de revoter l'ensemble des délégations, sans les numéros 16 et 17.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

## Constitution de la Commission des impôts locaux

La commission des impôts locaux est constituée de 6 membres et 6 suppléants, parmi les habitants de la commune. Le conseil municipal propose une liste de 12 titulaires et de 12 suppléants à la DGFIP. C'est ensuite la DGFIP qui détermine la composition définitive de la commission. Les conseillers municipaux peuvent participer. La commission se réunit environ une fois par an, pour confirmer ou infirmer les propositions de modifications des impôts locaux.

Le conseil propose d'inscrire, pour la liste des titulaires :

Laurent BONZOM

Yves DELORT

Julien ESTAQUE

Francis VERGE

Didier BORDES

Christelle MARTY

Et pour les suppléants :

Jean Paul DURAU

Guy DEDIEU

Jean Louis COUZINET

David BETHMONT

Joëlle ISPA

José MEGRET

Alice DENIS

Yvette LAFFONT

Guillaume COUZINET

Eric MARTINEZ

Valérie JONIS

Eliane MILHORAT

Claude COUZINET

Nadine ESTAQUE

Jean Claude PERREU

Jean DEREIX

Philippe NAUDY

Lucien MANAUD

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire transmettra ces listes à la DGFIP et fera un courrier aux personnes indiquées.

### Désignation d'un délégué au syndicat AGEDI

Ce point n'était pas prévu à l'ordre du jour. Il vient s'ajouter si le Conseil Municipal est d'accord.

Il s'agit de désigner une personne pour participer à l'élection du bureau (vote par correspondance) du syndicat qui gère le système informatique de la mairie, ainsi qu'un suppléant.

Julien ESTAQUE (titulaire) et Guillaume COUZINET se proposent.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

### DETR bâche à eau

La notification de l'attribution de crédits DETR à hauteur de 50% est arrivée ce jour, avec recommandation de mettre l'action en œuvre le plus vite possible. Pour commander les bâches il convient de définir l'emplacement exact de l'implantation ainsi que le calendrier. Guillaume COUZINET contactera Patrick SENTENAC qui devra se rendre sur place. Claude COUZINET devra également être contacté. Lorsque les bâches seront installées, il faudra encore les faire remplir par les pompiers et construire l'entourage (conseillers)

La séance est levée à 23h55